

CHAPITRE 2

Société civile immobilière
 au capital de 1 000 euros
 Siège social : 3 rue Maiseigne
 25120 MAICHE

Aux termes d'un acte sous signature électronique en date du 19/08/2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
 Forme sociale : Société civile immobilière
 Dénomination sociale : CHAPITRE 2
 Siège social : 3 rue Maiseigne, 25120 MAICHE
 Objet social : L'acquisition d'un immeuble, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement dudit immeuble et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement ; l'emprunt de tous les fonds nécessaires à la réalisation de ces objets et la mise en place de toutes sûretés réelles ou autres garanties nécessaires à la conclusion de ces emprunts ; éventuellement et exceptionnellement l'affectation du ou des immeubles devenus inutilisés à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société.
 Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
 Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
 Gérance : Monsieur Eddie LOUIS, demeurant 3 rue Maiseigne, 25120 MAICHE et Monsieur Benoît MORTEAU, demeurant 144 rue de Belfort, 25000 BESANCON
 Clauses relatives aux cessions de parts :
 agrément requis dans tous les cas agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales
 Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de BELFORT.

Pour avis, La Gérance.

**PRÉFET DU DOUBS
 Commune d'Accolans**

**AVIS D'ENQUÊTE
 PUBLIQUE UNIQUE**

Les demandes de permis de construire et d'autorisation de défrichement présentées par La Centrale Solaire des Centaurées pour la construction d'une centrale photovoltaïque au sol, dans le secteur « A la Chèvre », sur la commune d'Accolans, feront l'objet d'une enquête publique unique qui se déroulera du 27 août 2025 à partir de 9h au 30 septembre 2025 jusqu'à 17h (soit 35 jours consécutifs), sur le territoire de cette commune.
 Mme Christelle BAUD, chargée de mission stratégie foncière, a été désignée par la présidente du tribunal administratif de Besançon en qualité de commissaire enquêteur.
 En cas d'empêchement de Mme BAUD, cette dernière sera remplacée par son suppléant : M. Jean-Pierre LEHEC, retraité de la fonction publique territoriale (Conseil départemental du Territoire de Belfort). Le public sera informé de cette décision.
 Conformément au code de l'environnement, le dossier soumis à enquête publique unique comporte notamment une étude d'impact et son résumé non technique, incluant les incidences du projet sur l'environnement. La Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) n'a pas rendu d'avis sur l'étude d'impact dans le délai de 2 mois fixé à l'article R122-7 du code de l'environnement.
 Pendant la période susvisée, le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique unique à la mairie d'Accolans, aux jours et heures d'ouverture suivants, sous réserve de dispositions particulières :
 - les mercredis de 8h à 12h
 Le dossier d'enquête publique unique et le présent avis d'enquête seront consultables sur le site internet des services de l'Etat dans le Doubs à l'adresse suivante : www.doubs.gouv.fr (Rubrique Publications légales/Enquêtes publiques/Autres enquêtes publiques), ainsi que sur le registre dématérialisé à l'adresse : <https://www.registre-dematerialise.fr/6501>
 Un poste informatique pour la consultation du dossier, sera également mis à disposition du public à la préfecture du Doubs (Hall d'entrée - Point numérique) du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30.
 Pendant toute la durée de l'enquête, les observations et propositions pourront :
 - être consignées sur le registre ouvert à cet effet à la mairie d'Accolans, aux jours et heures d'ouverture de cette dernière ainsi que pendant les permanences du commissaire enquêteur - ou être adressées par voie postale en cette mairie (11, Grande Rue - 25 250 Accolans) à l'attention de Mme Christelle BAUD, commissaire enquêteur, qui les annexera au registre d'enquête.
 - ou être formulées directement à tout moment du 27 août 2025 à partir de 9h00 au 30 septembre 2025 jusqu'à 17h00, sur le registre dématérialisé sécurisé ouvert sur le site internet dédié à l'enquête à l'adresse internet sui-

vante : <https://www.registre-dematerialise.fr/6501>

- ou être transmises par courrier via l'adresse mail suivante : enquete-publique-6501@registre-dematerialise.fr ; les contributions transmises par courrier seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/6501> et donc visibles par tous.
 Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie les :
 - vendredi 5 septembre 2025 de 14h à 17h
 - mercredi 17 septembre 2025 de 14h à 17h
 - mardi 30 septembre 2025 de 14h à 17h
 Toutes informations relatives à ce projet peuvent être demandées auprès de :
 - Mme Sarah LEMOUTON ou M. Théo MEIER
 Tél : 07 88 53 18 12 ou 06 68 40 92 62
 Mail : slemouton@h2air.fr ou imeier@h2air.fr

Dans un délai de 30 jours à compter de la clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur transmettra au préfet du Doubs, le registre et ses pièces annexes avec son rapport et dans un document séparé, ses conclusions motivées.
 Le préfet du Doubs en adressera une copie, dès leur réception, à La Centrale Solaire des Centaurées et au maire d'Accolans, pour y être sans délai tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.
 Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront également consultables, dans les mêmes conditions, à la préfecture du Doubs (Bureau de la coordination, de l'environnement et des enquêtes publiques) et sur le site internet des services de l'Etat dans le Doubs et sur le registre dématérialisé (adresses précitées).

Le Préfet du Doubs est l'autorité compétente pour prendre les décisions relatives aux demandes déposées par La Centrale Solaire des Centaurées.
 Le Préfet, par délégation,
 Le Directeur adjoint,
 Ludovic DUPONCHEL

**ELEVAGE
 DORCAMP**

SCEA au capital de 1 000 €
 Siège social : 10 Bonnelin
 25390 ORCHAMPS VENNES
 808 877 708 RCS BESANCON

DISSOLUTION

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 19/08/2025, il a été décidé la dissolution anticipée de la société, à compter du 19/08/2025, et sa mise en liquidation.
 A été nommé Liquidateur M. Benoît ROSTAING demeurant 12 rue du Vercors, 69007 LYON avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
 Le siège de la liquidation est fixé 10 Bonnelin 25390 ORCHAMPS-VENNES adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.
 Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce de BESANCON.
 Mention en sera faite au RCS de BESANCON.

SELARL OFFICE LUMIERE
 2 rue des Frères Lumière
 25000 BESANCON

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me MAGNIN-FEYSOT, Notaire associé de la SELARL "OFFICE LUMIERE" le 21 août 2025 a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :
 Dénomination : OLJOCAR
 Objet : acquisition et détention de tous biens et droits immobiliers
 Siège social : BESANCON (25000) 25 avenue de l'Observatoire
 Durée : 99 ans
 Capital : 1500 € apports en numéraire
 Cession de parts : agrément dans tous les cas
 Gérant : Monsieur Jocelyn LAMY demeurant 6 rue des Lilas 25660 FONTAIN
 RCS BESANCON
 Pour avis, Le notaire.

**SCI LE MONT
 CERVIN**

SCI au capital de 13 872,86 €
 Siège social : 12 RUE DU MAIRE
 METZ JUTEAU 90000 BELFORT
 RCS BELFORT 402 760 847

En date du 14/04/2025, le gérant a décidé le transfert du siège social à compter du 14/04/2025 et de modifier l'article 4 des statuts comme suit :
 - Ancienne mention : le siège social de la société est fixé au 12 RUE DU MAIRE METZ JUTEAU, 90000 BELFORT.
 - Nouvelle mention : le siège social de la société est fixé au 1 rue de la Paix, 90000 BELFORT.
 L'inscription modificative sera portée au RCS BELFORT tenue par le greffe du tribunal.

**PRÉFET DU DOUBS
 COMMUNE DE LE PUY**

**AVIS DE CONSULTATION
 DU PUBLIC**

**Installation classée pour la
 protection de
 l'environnement**

La demande d'enregistrement présentée par la SARL ENTREPRISE BELLOTTI pour la création d'une installation de stockage de déchets inertes sur le territoire de la commune de Le Puy (parcelles cadastrales 000 ZB 72 « Pré Gaidot » et ZB 59 « En Patrouillet »), fera l'objet d'une consultation du public du 16 septembre 2025 jusqu'au 16 octobre 2025 inclus sur le territoire de cette commune.
 Les activités projetées sont répertoriées dans la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement (rubrique 2760-3 : Installation de stockage de déchets inertes : le volume total de l'installation de stockage est de 6 656 m³, le volume annuel maximal admis est de 1 109 m³, la durée d'exploitation est de 6 ans), et relève du régime de l'enregistrement.
 Pendant la période susvisée, le public pourra prendre connaissance du dossier de demande d'enregistrement à la mairie de Le Puy et formuler ses observations sur le registre ouvert à cet effet, aux jours et heures d'ouverture suivants et sous réserve de modifications et dispositions particulières :
 - les mardis de 8h30 à 12h
 - les jeudis de 8h30 à 12h
 Le dossier de demande d'enregistrement et le présent avis sont consultables sur le site internet des services de l'Etat : www.doubs.gouv.fr (Publications légales/Enquêtes publiques/Consultations du public)
 Le public pourra également adresser ces observations avant la fin du délai de la consultation du public, à Monsieur le Préfet du Doubs :
 - par courrier : Préfecture du Doubs - Bureau de la coordination, de l'environnement et des enquêtes publiques - 8 bis, rue Charles Nodier - 25 035 BESANCON Cedex
 - par voie électronique : pref-observations-enquetes-publiques@doubs.gouv.fr (objet à rappeler : Consultation - Entreprise Bellotti - Le Puy)
 - à l'aide du formulaire en ligne : www.doubs.gouv.fr (rubrique précitée)
 Le Préfet du Doubs est l'autorité compétente pour prendre la décision relative à cette demande d'enregistrement. L'installation pourra faire l'objet d'un arrêté préfectoral d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions complémentaires ou d'un arrêté préfectoral de refus.
 Pour le Préfet, Par délégation,
 Le Directeur adjoint,
 Ludovic DUPONCHEL

**AVIS D'ENQUÊTE
 PUBLIQUE**

**Communauté urbaine de
 Grand Besançon
 Métropole
 Élaboration du Règlement
 Local de Publicité**

Par arrêté URB.25.08.A27 du 18 août 2025, la Présidente de Grand Besançon Métropole a décidé l'ouverture d'une enquête publique relative à l'élaboration du Règlement Local de Publicité intercommunal.
 Cette enquête publique est organisée pour une durée de 18 jours consécutifs, soit :
 du mardi 16 septembre 2025 à 9 h au vendredi 03 octobre 2025 à 12 h.
 La Présidente du Tribunal administratif de Besançon a désigné une commission d'enquête composée de :
 - Mme. Cécile MATAILLET - Présidente
 - M. Hervé ROUECHE - Membre titulaire
 - Mme Régine LACOUR - Membre titulaire
 - M. Jean-Luc MILLET - Membre suppléant
 Le dossier d'enquête publique sur support papier, ainsi que le registre d'enquête, seront tenus à la disposition du public, aux jours et heures habituels d'ouverture au public :
 - A la Mission PLUI - 2 rue Mégevand, 25000 Besançon et au siège de Grand Besançon Métropole - 4 rue Gabriel Piançon, 25000 Besançon,
 - A la mairie de Saint-Vit - 3 Place de la Mairie, 25410 Saint-Vit
 - A la mairie de François - Place Georges-Maurivard, 25770 François
 - A la Mairie d'École Valentin - 3 Rue des Grandes Vignes, 25480 École-Valentin
 - A la mairie de Saône - 26 Rue de la Mairie, 25660 Saône
 - A la mairie de Thise - 4 Rue de Besançon, 25220 Thise.
 Le dossier d'enquête publique sera également consultable sur un poste informatique à Grand Besançon Métropole - Mission PLUI - 2 rue Mégevand - 25000 Besançon aux jours et heures habituels d'ouverture au public ainsi que dans les communes susmentionnées.
 Les commissaires-enquêteurs se tiendront à la disposition du public à Besançon et dans cinq communes de Grands Besançon Métropole :
 - Mairie de Besançon, 2 rue Mégevand,

Direction Urbanisme, Salle Enquêtes publiques (entrée B, 3ème étage) : le mardi 16 septembre 2025 de 14 h à 17 h ;
 - Mairie de Besançon, 6 rue Mégevand, Salle Jean Minjou : le samedi 20 septembre 2025 de 9 h à 12 h ;
 - Mairie de Saint-Vit - 3 Place de la Mairie, 25410 Saint-Vit : le mardi 23 septembre 2025 de 9 h à 12 h ;
 - Mairie de François - Place Georges-Maurivard, 25770 François : le mardi 23 septembre 2025 de 14 h à 17 h ;
 - Mairie d'École Valentin - 3 Rue des Grandes Vignes, 25480 École-Valentin : le mercredi 24 septembre 2025 de 15 h 30 à 18 h 30 ;
 - Mairie de Saône - 26 Rue de la Mairie, 25660 Saône : le lundi 29 septembre 2025 de 9 h à 12 h ;
 - Mairie de Thise - 4 Rue de Besançon, 25220 Thise : le lundi 29 septembre 2025 de 14 h à 17 h ;
 - Mairie de Besançon, 2 rue Mégevand, Direction Urbanisme, Salle Enquêtes publiques (entrée B, 3ème étage) : le vendredi 3 octobre 2025 de 9 h à 12 h.
 Pendant toute la durée de l'enquête publique, chacun pourra prendre connaissance du dossier, consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête dans ces différentes Mairies susmentionnées et au siège de Grand Besançon Métropole, ou adresser toute correspondance par écrit à l'adresse suivante :
 Grand Besançon Métropole - Mission PLUI - Madame la Commissaire Enquêteur - 2, rue Mégevand 25000 BESANCON.

Les éléments du dossier d'enquête pourront être consultés en ligne, à l'adresse internet suivante : www.registre-dematerialise.fr/6535.
 Des observations et propositions pourront être déposées en ligne pendant toute la durée de l'enquête à cette même adresse, onglet « Déposer une observation », ou envoyées directement à l'adresse suivante : enquete-publique-6535@registre-dematerialise.fr.
 Les observations et propositions déposées en ligne et envoyées par courrier seront consultables en ligne par tous. Toute information relative au dossier d'enquête publique unique peut être demandée à Ahoù Béatrice YAO, Direction Urbanisme du Grand Besançon Métropole, au 03.81.87.82.88 ou par mail à plui@grandbesancon.fr.
 A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions des commissaires enquêteurs seront tenus à la disposition du public au Grand Besançon Métropole - Direction Urbanisme, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, et sur le site internet dédié à l'enquête publique pendant une durée d'un an.
 A l'issue de la procédure d'enquête publique, le Conseil Communautaire est l'autorité compétente qui délibérera pour approuver le projet de l'élaboration du Règlement Local de Publicité intercommunal.
 Pour la Présidente et par délégation,
 Le Vice-Président en charge du PLUI et de l'Urbanisme opérationnel,
 Aurélien LAROPPE.

POLYVRAISON

Société par actions simplifiée
 En liquidation
 Au capital de 2 000 euros
 Siège social : 75 Avenue Oehmichen,
 25460 ETUPES
 Siège de liquidation : 59 Route
 d'Audincourt 25200 MONTBELIARD
 927 699 447 RCS BELFORT

Aux termes d'une décision en date du 30 juin 2025, l'Associé Unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.
 Monsieur Hicham FAOUZI, demeurant à MONTBELIARD (25200), 59 Route d'Audincourt, Associé Unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
 Le siège de la liquidation est fixé 59 Route d'Audincourt 25200 MONTBELIARD. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
 Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de BELFORT, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

**TERRITOIRE DE BELFORT
 COMMUNE D'EGUENIGUE**

**AVIS D'ENQUÊTE
 PUBLIQUE RELATIF À LA
 PROCÉDURE
 D'ÉLABORATION DU PLAN
 LOCAL D'URBANISME**

Par arrêté municipal n°19/2025 en date du 15 juillet 2025, Monsieur le Maire a prescrit l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) d'Eguenigue que se déroulera pendant 32 jours consécutifs du lundi 25 août 2025 à 9 h au jeudi 25 septembre 2025 à 19 h.
 Monsieur Jean-Pierre LEHEC a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif de Besançon. Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique est consultable :
 - Sur support papier, en mairie d'Eguenigue, aux jours et heures habituels d'ouverture : le mardi 16 septembre 2025 de 14 h à 17 h ;
 - Mairie de Besançon, 6 rue Mégevand, Salle Jean Minjou : le samedi 20 septembre 2025 de 9 h à 12 h ;
 - Mairie de Saint-Vit - 3 Place de la Mairie, 25410 Saint-Vit : le mardi 23 septembre 2025 de 9 h à 12 h ;
 - Mairie de François - Place Georges-Maurivard, 25770 François : le mardi 23 septembre 2025 de 14 h à 17 h ;
 - Mairie d'École Valentin - 3 Rue des Grandes Vignes, 25480 École-Valentin : le mercredi 24 septembre 2025 de 15 h 30 à 18 h 30 ;
 - Mairie de Saône - 26 Rue de la Mairie, 25660 Saône : le lundi 29 septembre 2025 de 9 h à 12 h ;
 - Mairie de Thise - 4 Rue de Besançon, 25220 Thise : le lundi 29 septembre 2025 de 14 h à 17 h ;
 - Mairie de Besançon, 2 rue Mégevand, Direction Urbanisme, Salle Enquêtes publiques (entrée B, 3ème étage) : le vendredi 3 octobre 2025 de 9 h à 12 h.
 Pendant toute la durée de l'enquête publique, chacun pourra prendre connaissance du dossier, consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête dans ces différentes Mairies susmentionnées et au siège de Grand Besançon Métropole, ou adresser toute correspondance par écrit à l'adresse suivante :
 Grand Besançon Métropole - Mission PLUI - Madame la Commissaire Enquêteur - 2, rue Mégevand 25000 BESANCON.

Le Journal agréé pour l'insertion des annonces légales pour le Doubs et le Territoire de Belfort
 I Publicité locale et régionale : A.R.B. PUBLICITE - AGRAPOLE - LYON, 23 rue Jean Baldassini, 69364 LYON Cedex 07
 I Publicité nationale : TOP AGRI, 7 rue Touzet Gaillard, CS 30009, 93486 SAINT OUC CEDEX, Tél. 01.40.22.70.40.
 I Impression : FCI - 62 Rue de Chevigny 21130 AUXONNE Imprimé sur papier issu de forêts gérées durablement. Certification PEFC.
 I Origine du papier : Allemagne.
 I Taux de fibres recyclées : 100 %.

nique, aux jours et heures habituels d'ouverture : Mardi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h 30, Vendredi de 10 h à 12 h 30
 Et de manière exceptionnelle pendant la durée de l'enquête, le mercredi de 17 h à 19 h
 - Sur le site internet de la Préfecture à l'adresse suivante : <https://www.territoire-de-belfort.gouv.fr/Actions-de-Etat/Collectivites-territoriales/Enquetes-publiques-concernant-les-documents-d-urbanisme-des-collectivites-territoriales>
 - Sur le site dédié à l'enquête : <https://www.registre-dematerialise.fr/5226>.
 - En accès gratuit à partir d'un poste informatique mis à disposition du public en mairie, aux jours et horaires d'ouverture précisés ci-dessus.
 Le public pourra émettre ses observations et propositions pendant le délai de l'enquête :
 - Sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur tenu à la disposition du public en mairie d'Eguenigue.
 - Par courrier postal, à l'attention de Monsieur Jean-Pierre LEHEC, commissaire enquêteur - Mairie d'Eguenigue - 8 rue Jean Moulin - 90150 EGUENIGUE, qui les annexera au registre.
 - Sur le registre dématérialisé sécurisé auquel le public peut transmettre ses contributions et propositions directement à l'adresse internet suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/5226>
 - Par courrier électronique à l'adresse suivante : enquete-publique-5226@registre-dematerialise.fr
 - Par voie orale directement auprès du commissaire enquêteur au cours de ses permanences en mairie.
 Le commissaire enquêteur recevra les observations du public en mairie d'Eguenigue aux jours et horaires ci-dessous :
 - Lundi 25 août 2025 de 9 h à 12 h,
 - Mercredi 10 septembre 2025 de 9 h à 12 h,
 - Jeudi 25 septembre 2025 de 16 h à 19 h.
 Les dossiers d'enquête publique sont communicables à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.
 Les rapports et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront rendus publics pendant une durée d'un an sur le site internet de la préfecture du Territoire de Belfort et sur le site dédié à l'enquête. Ils seront également tenus en support papier à la disposition du public en mairie d'Eguenigue et en Préfecture du Territoire de Belfort, aux jours et heures habituels d'ouverture. Des informations sur le projet peuvent être demandées à M. Gérard PAYROU, maire d'Eguenigue - Tel : 03.84.28.86.19 - Courriel : mairie.eguenigue@orange.fr.
 Au terme de la procédure, le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU), éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier d'enquête, des observations du public et du rapport du commissaire-enquêteur, sera adopté par délibération du conseil municipal.
 Le Maire d'Eguenigue,
 Gérard PAYROU.

**SAS COMPTEXPERTS
 Société d'Expertise Comptable**

NOA BOIS

Société à Responsabilité Limitée
 en liquidation
 Au capital de 1 500 euros
 Siège social : 22 rue de la Forge
 25160 OYE ET PALLET
 Siège de liquidation : 22 rue de la Forge
 25160 OYE ET PALLET
 N° RCS BESANCON : 884 826 595

Aux termes d'une décision en date du 30 novembre 2024 au 22 rue de la Forge 25160 OYE ET PALLET, l'Associé Unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Nicolas OULD-ALI, demeurant 22 rue de la Forge 25160 OYE ET PALLET, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation.
 Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de Commerce de BESANCON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.
 Pour avis, Le Liquidateur.

**AVIS DE SAISINE DE
 LEGATAIRE UNIVERSEL -
 DELAI D'OPPOSITION
 ARTICLE 1007 DU CODE
 CIVIL ARTICLE 1378-1
 CODE DE PROCÉDURE
 CIVILE LOI N°2016-1547
 DU 18 NOVEMBRE 2016**

Suivant testament olographe en date du 24 octobre 2024, Madame Marie-Claude Marcelle Suzanne CUPILLARD, en son vivant retraitée, demeurant à BELFORT (90000) 8 Bis rue de Strasbourg, Née à BELFORT (90000), le 28 décembre 1958. Célibataire. Non liée par un pacte civil de solidarité. Décédée à BAVILLIERS (90800) (FRANCE), le 4 juillet 2025.
 A consenti un legs universel.
 Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Antoine PY, Notaire Associé

membre de la Société dénommée « Christelle HANS-LAMOTTE et Antoine PY, notaires associés d'une Société Civile Professionnelle titulaire d'un Office Notarial », à BELFORT (Territoire de Belfort), 12, rue Dreyfus-Schmidt, le 21 août 2025, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
 Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Antoine PY, notaire à BELFORT, référence CRP-CEN : 90004, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de BELFORT de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
 En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU
 GRAND PONTARLIER**

**AVIS D'ENQUETE
 PUBLIQUE**

**CONSTRUCTION D'UN
 CREMATORIUM**

Le public est informé qu'il sera procédé à une enquête publique préalable à la création d'un crématorium sur le territoire communal, à Pontarlier, rue Charles Marie Lagier, zone des Gravillers, du 25 août 2025 au 9 septembre 2025 pour une durée de 16 jours consécutifs.

L'autorité responsable de l'enquête publique est la Communauté de Communes du Grand Pontarlier (CCGP). Toutes informations relatives à ce projet peuvent être demandées auprès de l'assistant à maîtrise d'ouvrage - Cabinet Sedia - l.gallait@sedia-bfc.fr Madame Virginie HABERT a été désignée en qualité de commissaire enquêteur. Madame Yolande GUYOTON a été nommée en qualité de commissaire enquêteur suppléant par la Présidente du Tribunal Administratif de Besançon. Pendant la période susvisée, l'ensemble des pièces du dossier soumis à enquête publique seront consultables sur un poste informatique et en version papier au siège de la Communauté de Communes du Grand Pontarlier sis 22 rue Pierre Déchanet à Pontarlier, aux jours et heures habituels d'ouverture au public de l'établissement.
 Le dossier sera également consultable durant l'enquête publique sur le site internet de la CCGP à l'adresse suivante : <https://www.grandpontarlier.fr> - rubrique « nos Grands Projets »
 Conformément au Code de l'environnement, le dossier soumis à enquête publique comporte notamment la décision de dispense d'étude d'impact après examen au cas par cas en application de l'article R.122-3 du Code de l'Environnement du 23 mai 2025.
 Madame La Commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public aux dates et heures suivantes, au siège de la CCGP, 22 rue Pierre Déchanet à Pontarlier :
 - Le lundi 25 août 2025 de 9 h à 12 h
 - Le mercredi 3 septembre 2025 de 17 h à 19 h
 - Le mardi 9 septembre 2025 de 17 h à 19 h.

Pendant la durée de l'enquête publique, le public pourra consigner ses observations et propositions :
 - sur le registre papier mis à disposition au siège de la CCGP aux jours et heures habituels d'ouverture,
 - par courrier adressé au siège de l'enquête publique (projet de création d'un crématorium - Communauté de Communes du Grand Pontarlier - BP 49 - 22 rue Pierre Déchanet 25301 Pontarlier Cedex) à l'attention de Madame le Commissaire enquêteur, qui les annexera au registre d'enquête
 - par voie électronique à l'adresse mail suivante : ep.crematorium@grandpontarlier.fr
 Les observations et propositions transmises par voie numérique seront consultables sur le site internet précité. Le rapport et les conclusions de Madame le Commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public pendant un an au siège de la Communauté de Communes du Grand Pontarlier ainsi que sur le site internet de la CCGP. Le Préfet du Doubs est l'autorité compétente pour prendre la décision relative à la demande d'autorisation de création du crématorium du Grand Pontarlier déposée par la CCGP.

**SAS ALLIANCE
 DEVELOPPEMENT**

Au capital de 5 000 000 €
 Siège social : La Jonxion 1 - Patio 2
 1 avenue de la Gare TGV
 90400 MEROUX
 RCS BELFORT B 531 890 184

L'Assemblée Générale Ordinaire du 10 Juillet 2025 a désigné EST AUDIT en tant que Commissaire aux Comptes Titulaire à compter du 1^{er} janvier 2024 en remplacement de KPMG AUDIT EST pour une durée de 6 exercices, qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes clos au 31 décembre 2029 et décide de ne pas renouveler le commissaire aux Comptes suppléant KPMG AUDIT RHONE ALPES AUVERGNE.
 Pour avis, Le Président.



SOCIÉTÉ COMTOISE D'ÉDITION ET
 D'INFORMATION
 130 BIS RUE DE BELFORT
 CS 40939 - 25021 BESANCON CEDEX
 Tél. : 03 81 65 52 03
 Email : terre.de.chez.nous@wanadoo.fr

SAS au capital de 48.000 €, d'une durée de 50 années à compter de son immatriculation au RCS constituée de la Fédération Départementale des Syndicats des Exploitants Agricoles, représentée par son président, Florent Dornier.

N° de commission paritaire : 0328 I 84038 - ISSN 0242-147X
 I Tirage moyen hebdomadaire : 3 500
 I Directeur de la publication : Florent Dornier
 I Directrice administrative : Chantal Palomara
 I Rédacteur en chef : Ludovic Barbaressa
 I Rédacteur : Séverine Vivot
 I Maquettistes, secrétaires de la rédaction : Corinne Joliot, et Audrey Vougnon
 I Comptabilité : Patricia Labbaci
 I Responsable de la gestion administrative : Laurence Bépoux

